



TP - Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur

Code fiche : RNCP39796

Lien officiel : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39796/>

Objectif : Conduire un véhicule porteur de transport de marchandises en toute sécurité et conformité sur tout type de parcours (urbain, régional, national, messagerie). Le conducteur assure le chargement, la livraison, la vérification du véhicule et applique les procédures en cas d'incident ou d'aléa.

Compétences clés :

- Conduire, en sécurité, des véhicules porteurs de transport de marchandises : PTAC supérieur à 3,5 tonnes.
- Effectuer les opérations de transport : chargement, livraison et enlèvement de marchandises sur des itinéraires variés : urbains, régionaux, nationaux, en messagerie ou livraison/réception.
- Vérifier l'état du véhicule et des équipements, contrôler les documents obligatoires, respecter la réglementation du transport routier, assurer la sécurité de la marchandise, la conformité des opérations de manutention, et rendre compte de l'activité à l'entreprise.
- Être capable de réagir en cas d'incident, d'accident ou d'aléa, en appliquant les protocoles de sécurité.

Modalités d'évaluation :

- Durée de formation typique : 434 heures en centre de formation, réparties en heures d'enseignement + période de validation.
- Formation en présentiel, avec mises en situation pratique, simulations, conduite réelle, ... selon l'organisme.

Durée de validité :

- **Fimo** - 5 ans (renouvellement via FCO 35 h)

Prérequis :

- Être titulaire du permis B
- Être âgé d'au moins 18 ans
- Avoir une aptitude médicale pour la conduite de transport de passagers.
- Savoir lire, écrire, parler français.

Références réglementaires :

- Arrêté du 31 décembre 2024 – Création et cadre officiel du titre professionnel par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.
- Code NSF 312u et Formacode 31806 – Classification officielle : conduite de véhicules porteurs et transport routier de marchandises.